



La Police Intercommunale des Transports

La Communauté d'Agglomération a lancé sa nouvelle unité, une première en Île-de-France. Cinq agents sont chargés d'assurer la sécurité sur les vingt et une lignes de bus et dans les cinq gares du territoire.

Pour une Agglomération, les transports sont vitaux, car ils font le lien entre les différentes communes. La Communauté d'Agglomération dispose d'un réseau de bus très développé et de huit points d'arrêts gares empruntés par plus de 35 000 voyageurs chaque jour.

Or, quand un chauffeur de bus est agressé, le service peut être interrompu pénalisant les personnes sans véhicule pour se déplacer. Pour la période 2017/2018, les incidents survenus sur l'ensemble du réseau ont entraîné dix-neuf interruptions de service.

Lutter contre le sentiment d'insécurité

La création de cette nouvelle police territoriale doit donc permettre de lutter contre le sentiment d'insécurité, mais aussi d'assurer la continuité du service public en protégeant les chauffeurs. Depuis la loi Savary de 2016, la police intercommunale des transports est pleinement compétente en matière de constatation d'infractions liées aux transports collectifs. Elle bénéficie également de l'ensemble des prérogatives accordées à la police municipale.

Cinq agents ont été recrutés, un effectif conforme aux autres unités de police des transports, pour une population équivalente (comme à Orléans, Nice, Lille ou encore Saint-Étienne). Ils travailleront sur les plages horaires les plus sensibles, de 16h à 23h, surtout en fin de semaine, mais leurs vacances pourront varier en fonction des besoins en sécurité. Concernant leur mode d'intervention, deux, trois ou bien quatre policiers

<https://www.melunvaldeseine.fr/agglomeration/les-competences/securite-et-prevention-de-la-delinquance/la-police-intercommunale-des-transports?>

pourront voyager à bord du bus et un autre agent le suivra avec son véhicule.

Un travail en collaboration avec les forces de sécurité de l'État, les communes et les transporteurs

La police intercommunale des transports travaillera en étroite collaboration avec les polices nationale et municipale, la gendarmerie, la Sûreté ferroviaire de la SNCF (Suge), les agents de sûreté de Transdev et les maires. Une fiche journalière de missions évitera que des zones soient sécurisées en doublon.

Les agents seront équipés d'un véhicule de service, d'un pistolet 9 mm, d'un pistolet à impulsions électriques, de flashballs, d'un bâton télescopique, de gaz lacrymogène et de radios reliées directement à la police nationale.



Cette police des transports est une véritable innovation puisqu'il n'en existe que deux en France et c'est même la seule en Ile-de-France.



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30